

CONDITIONS GENERALES D’AFFILIATION

Le présent contrat, conclu de façon non exclusive entre l'Annonceur et l’Affilié, pour une durée indéterminée, a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l’Affilié peut être rémunéré par l'Annonceur au titre de la promotion par l’Affilié du site de l'Annonceur (notamment par mise en place sur son site Internet d’Objets Promotionnels vers le site de l'Annonceur).

Ces liens apportent ainsi à l'Annonceur des clients potentiels.

1) DEMANDES D'INSCRIPTION

Les demandes d'inscription se font en remplissant le formulaire d'inscription figurant sur le site de l'Annonceur.

Le candidat à l'affiliation, en demandant son affiliation, certifie sur l'honneur qu'il est titulaire du nom de domaine du site au titre duquel il demande l'affiliation ou qu'il en détient les droits et qu'il a en droit et en fait la possibilité de placer des liens vers un site Annonceur.

A la suite de la confirmation d'inscription de l’Affilié, celui-ci aura accès aux outils promotionnels à placer sur les pages du ou des sites. Ces codes ne devront en aucun cas être modifiés ou être insérés sur un site autre que celui au titre duquel l'affiliation a été demandée.

2) CONDITIONS D'ADMISSION DE L’AFFILIE

Les candidats à l'affiliation doivent s'assurer que leur site se conforme aux lois et règlements en vigueur et qu'il ne porte atteinte à aucun droit appartenant à des tiers notamment en matière de propriété intellectuelle ou industrielle ou de droit à l'image.

L'Annonceur se réserve le droit d'accepter ou non, sans avoir à motiver leur décision, l'inscription de sites, au programme d'affiliation.

Les sites suivants seront notamment refusés :

- À caractère illégal et/ou pornographique
- Contenant des propos racistes, diffamatoires ou incitant à toute forme de discrimination ou d'extrémisme
- Susceptibles de nuire à l'image de l'Annonceur ou à sa politique commerciale
- Non conformes aux lois et règlements en vigueur et aux droits des tiers.

Les sites-candidats à accès protégé ou limité (mots de passe etc.) doivent donner à l'Annonceur les moyens de s'assurer que leur contenu éditorial est conforme à la loi et aux conditions ci-dessus.

Toute modification significative du contenu du site de l’Affilié sera signalée à l'Annonceur dans les 48 heures à partir de la modification.

3) CONDITIONS DE REMUNERATION

La rémunération de l’Affilié est calculée en fonction de la performance.

Durée classique du cookie : 30 jours

La comptabilisation du trafic et des actions est limitée à une transaction par période de 24 heures et par poste d'internaute (identification de l'ordinateur dont émane la demande) pour un même Affilié. Il est entendu que les internautes refusant les cookies ne pourront être comptabilisés.

L'Annonceur donne accès à chaque Affilié via son compte aux outils promotionnels et au rapport d'activité sur les achats générés au profit de l'Annonceur.

En cas d'interruption du Tracking par le fait de l'Annonceur la rémunération de l'Affilié sera calculée sur la rémunération due le mois précédent au prorata de la durée de l'interruption.

Toute rémunération est exclue en cas de fraude, notamment en cas de génération d'un trafic artificiel vers le site de l'Annonceur ne correspondant pas à des visites d'internautes suite à leur visite du site de l'Affilié.

4) CONDITIONS DE PAIEMENT

Une consolidation des commissions est effectuée en début de chaque mois.

Dès que le montant cumulé des commissions dépasse un montant plancher de 75 euros, l'Annonceur générera un appel à facture. Si le montant dû est inférieur à ce montant plancher, le paiement est reporté jusqu'à ce que la somme de 75 euros soit atteinte.

L'éditeur devra valider cet appel à facture sur son interface. La date de validation de l'appel à facture par l'Affilié vaut date de réception de facture pour l'Annonceur.

Statut fiscal de l'Affilié

Si l'Affilié est un particulier et que l'activité de l'Affilié est accessoire et non habituelle, la modicité des revenus et le faible nombre de contrats d'Affilié ne permettant pas de qualifier l'activité de professionnelle, les sommes perçues doivent au regard de la fiscalité être déclarées en bénéfices non commerciaux (BNC).

Si l'activité de l'Affilié devient habituelle et lui procure des revenus substantiels, l'Affilié s'engage à souscrire des déclarations d'activité auprès des organismes compétents ce qui peut entraîner l'exigibilité d'impôts mais aussi de charges sociales (dues par les travailleurs non salariés). Dans ce cas les sommes dues seront payées sur présentation de factures avec ou sans TVA selon le cas et sur présentation d'un numéro SIRENE. La facture devra en outre comporter une identification au RCS un numéro SIRENE ou tout autre identifiant professionnel.

ATTENTION : les particuliers sont priés de s'entourer de conseils juridiques et fiscaux propres à déterminer leurs obligations au regard de chaque situation particulière.

5) RESILIATION

Le présent contrat d'affiliation est conclu de façon non exclusive entre l'Annonceur et l'Affilié, pour une durée indéterminée, étant précisé que chacune des parties pourra y mettre fin à tout moment par simple email.

L'Annonceur a la faculté de cesser un Programme ou de mettre fin à la participation d'un Affilié à un Programme sous 7 jours en toute circonstance et quel qu'en soit le motif et avec effet immédiat en cas de motif légitime.

L'Affilié a la possibilité de mettre fin au contrat moyennant un préavis de 7 jours.

6) PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Affilié ne peut cependant en aucun cas se prévaloir du nom ou de la marque de l'Annonceur à des fins commerciales ou promotionnelles, et notamment s'il s'agit de la commercialisation et de la promotion de services similaires ou concurrents.

Il est expressément convenu que le présent contrat ne confère aucun droit à l'Affilié sur les programmes et données contenus sur le site de l'Annonceur. Ces programmes et données, régis par le code de la propriété intellectuelle, restent la propriété exclusive de leurs auteurs.

Obligations de l'Affilié :

L'affilié s'engage également à apporter aux utilisateurs un service de qualité, conforme à l'image des services produits par l'Annonceur et du site l'Annonceur et à disposer à cet effet d'un personnel qualifié.

Marque, Enseigne et Droits de propriété Industrielle ou intellectuelle :

L'Affilié s'oblige à mentionner sur son site Web et notamment sur le graphique/logo la marque de l'Annonceur afin que le service de l'Annonceur soit clairement identifié, mais en évitant toutefois, de créer une confusion sur sa qualité de société indépendante de l'Annonceur et assumant les risques de son exploitation.

L'Affilié s'oblige aussi, à respecter et protéger la marque de l'Annonceur, les signes distinctifs et plus particulièrement tout droit de propriété intellectuelle ou industrielle y attachés, de façon à ce que l'Annonceur puisse en avoir une jouissance paisible et contre toute atteinte.

Usage de la marque et du nom commercial de L'Annonceur:

L'Affilié reconnaît que l'usage qui lui est concédé de la marque et du nom commercial de l'Annonceur, des signes distinctifs et plus particulièrement tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle y attachés ne lui confère aucun droit de propriété.

Il s'engage de ce fait à ce qu'il n'existe aucune confusion dans l'esprit des tiers sur un tel usage et sur sa qualité d'indépendant.

Il s'oblige enfin, à user paisiblement de la marque de l'Annonceur, des signes distinctifs et plus particulièrement tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle y attachés, en respectant le graphisme, les logos, les couleurs prévus à cet effet.

L'Affilié s'engage à n'utiliser les noms commerciaux marques ou signes de l'Annonceur que dans le strict respect des programmes d'affiliation et exclusivement en utilisant les outils promotionnels qui lui sont fournis.

7) DIVERS

Respect des lois, des règlements et des usages professionnels :

L'Affilié s'engage expressément à respecter la réglementation applicable à ses activités, notamment le droit économique, le droit de la concurrence, ainsi que les règles et usages de la profession.

Comportement loyal et de bonne foi :

L'Affilié s'engage à toujours se comporter, à l'égard de l'Annonceur et des utilisateurs des sites, comme un partenaire loyal et de bonne foi et notamment à porter, dans les meilleurs délais, à la connaissance de l'Annonceur, toute difficulté ou différend qu'il pourrait rencontrer dans l'exercice de ses activités contractuelles.

Relations entre l'Annonceur et l'Affilié :

L'Annonceur et l'Affilié sont des entrepreneurs indépendants et aucune des dispositions de la présente convention ne créera une société, de fait ou de droit, une société commune, un mandat, un contrat de franchise ou d'agent commercial, un rapport de salariat, entre les parties.

Dans ce cadre, il est interdit à l'Affilié d'émettre ou d'accepter des offres ou des déclarations pour le compte de l'Annonceur et il est interdit à l'Annonceur d'émettre ou d'accepter des offres ou des déclarations pour le compte de l'Affilié.

L'Annonceur et l'Affilié s'engagent à ne faire aucune déclaration, que ce soit sur leur site ou autrement, en violation du présent article.

8) RESPONSABILITE

L'Affilié relève et garantit l'Annonceur des conséquences de toutes réclamations d'un tiers à quelque titre que ce soit à raison du contenu de son site.

Et notamment :

Responsabilité de l'Affilié

L'Affilié est seul responsable du développement, des opérations de connexion et de la maintenance de son site Web ainsi que de son contenu et, notamment :

- des opérations de maintenance et de fonctionnement technique ;
- du contenu éditorial, et notamment des droits d'utilisation des éléments disposés sur le site ;
- de la non-violation de droits d'une tierce partie (droit de propriétés intellectuelles, copyrights, droit des personnes privées, ...)
- du respect de toute réglementation applicable, notamment relatives aux contenus à caractère illégal et/ou pornographique ou contenant des propos racistes, diffamatoires ou incitant à toute forme de discrimination ou d'extrémisme ou à la réglementation des jeux ;
- du respect des normes de promotion des produits ;

Il est convenu entre les parties que l'Annonceur décline toute responsabilité pour ces matières, et que l'Affilié garantit l'Annonceur contre toutes poursuites, dommages ou indemnités qui pourraient résulter pour l'Annonceur de la violation des obligations de l'Affilié.

Garantie

L'Annonceur ne donne aucune garantie expresse ou implicite concernant son site.

Notamment, l'Annonceur ne garantit pas que l'exploitation de son site sera ininterrompue ou sans erreur, et ne sera pas responsable des conséquences d'une interruption ou d'une erreur.

L'Annonceur ne sera pas responsable des dommages directs ou indirects, ni de toute perte de revenu, bénéfiques ou données survenant du fait de la mise en œuvre de la présente convention, et même si l'Annonceur a été avisé de la possibilité de survenance de ces dommages.

L'Annonceur ne sera pas responsable pour les dommages, directs ou indirects, résultant d'un cas de force majeure.

9) INCESSIBILITE

L'Affilié ne peut céder ou transférer le bénéfice de la présente convention, que ce soit notamment par cession de fonds de commerce, apport partiel d'actifs, fusion, absorption ou cession d'actions ou de parts sociales, sans en avoir au préalable informé l'Annonceur et obtenu son accord écrit préalable.

Sous réserve de cette limitation, la présente convention liera les parties et leurs ayants droit et cessionnaires respectifs et bénéficiera à ceux-ci et sera susceptible d'exécution forcée à l'égard de ceux-ci.

10) ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

L'Affilié s'engage pour lui, son personnel et ses agents, pendant toute la durée de la présente convention et sans limitation après son expiration à la confidentialité la plus totale. Concernant les produits contractuels, le réseau de distribution et de promotion, le nom ou l'adresse de l'un quelconque des clients de l'Annonceur, ainsi que tout secret de la profession ou renseignement confidentiel concernant les activités de l'Annonceur de ses clients ou des membres de son personnel et toutes informations communiquées comme confidentielles ou auxquelles il aurait pu avoir accès dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

11) LOI APPLICABLE ET CLAUSES ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE

- Si l'Affilié est un commerçant ou une société ou si l'Affilié réside à l'étranger

Le présent contrat est soumis à la loi française.

En cas de litige survenant à l'occasion du présent contrat, tant pour ce qui concerne son interprétation que son exécution et à défaut d'accord amiable entre les parties, compétence expresse est attribuée aux juridictions compétentes du ressort du Tribunal de Commerce de PARIS nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

- Si l'Affilié est un particulier, le contrat est soumis à la loi française.

En cas de litige, les règles de procédures civiles seront applicables de plein droit.